

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°253

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Sylvie DUCATTEAU

Madame Sophie VALLY

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/Service Vie Associative

OBJET : Valorisation des savoir-faire locaux : résultats du premier appel à participation "Label Auber"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer certaines missions à la Maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°105 du 14 juin 2018 portant délégation de certaines attributions à la Maire, notamment en matière d'octroi de subventions ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 juin 2018, créant le Label Auber pour valoriser les savoir-faire locaux ;

Vu le budget communal ;

Considérant le 17^{ème} engagement municipal dans la démarche « Vivre Aubervilliers » visant à faire d'Aubervilliers une capitale des savoir-faire ;

Considérant la création du « Label Auber » ;

Considérant la labellisation de certaines activités dans le cadre du projet « Label Auber » ;

Considérant la nécessité, en vue de favoriser l'extension et la réalisation des projets labellisés, de procéder à un accompagnement personnalisé de ces six savoir-faire ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre de la valorisation des savoir-faire locaux, d'attribuer une subvention de 6000 € à la société « Aqua Auber ».

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE la labellisation de six savoir-faire, portés par :

- L'habitante Madlie MINOS ;
- L'association « Mosaik » ;
- L'habitante Michèle SULLY ;
- L'association « Abeilletivillarienne » ;
- la société « Aqua Auber » ;
- l'association « Auberbabel ».

APPROUVE l'accompagnement au développement desdits six savoir-faire.

DECIDE de soutenir l'aide à la communication des six lauréats par l'attribution du logo et par la mise en réseau avec tous partenaires pertinents pour le développement des savoir-faire.

DECIDE de proposer un lieu de vente éphémère et la mise à disposition de locaux communaux lors d'événements municipaux ou d'initiatives associatives aux porteurs de projets suivants :

- L'habitante Madlie MINOS ;
- L'association « Mosaik » ;
- L'habitante Michèle SULLY.

DECIDE de proposer un accompagnement spécifique aux lauréats ci-dessous :

- L'association « Auberbabel » pour le recrutement et la formation de nouveaux relieurs, à même à leur tour de transmettre leur savoir-faire. Pour cela, il est projeté la mise en place d'ateliers de reliure lors d'initiatives municipales tout au long de l'année, l'ouverture d'un atelier à la Maison des langues et des cultures, le développement de la communication sur les supports municipaux.
- L'habitante Michèle Sully pour le développement d'ateliers de lecture publique dans différents lieux de la ville, en mobilisant des partenariats avec des associations, services, institutions...
- L'association « Mosaik » pour la recherche d'un local afin de développer les ateliers de transmission de savoir-faire, en contactant les bailleurs, en lien avec le service du commerce
- L'association « Abeilletivillarienne » pour recruter davantage d'adhérents actifs en soutenant l'organisation de portes ouvertes, le développement de la communication et la mise en place de cycles de formations.

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'investissement de 6 000€ à la société « Aqua Auber » pour la réalisation de la serre aquaponique de 30m².

AUTORISE la Maire à signer tout acte permettant l'attribution de ladite subvention.

Reçu en préfecture le : 21/12/18
Publié le : 21/12/18
Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

